

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE
8/11/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

Délibération n° 24.11.18/07

Objet / Approbation de la dissolution du SIVU du gymnase Pierre Cousin

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par délibération du Comité syndical en date du 8 octobre 2024, le SIVU du gymnase Pierre Cousin a acté sa dissolution au 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat, dont les statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral le 3 février 1984 (et modifiés le 19 décembre 2022) compte trois membres, à savoir les communes de Giberville, Démouville et Cuverville et a pour objet la gestion et l'entretien du gymnase Pierre Cousin.

Ces derniers mois, un état des lieux a été mené, et a mis en évidence que la réalisation de travaux structurants pour le gymnase, notamment à l'échelle de sa toiture et en matière de rénovation énergétique étaient à entreprendre rapidement.

Le montant de ces travaux étant conséquent, les communes de Cuverville et Démouville ont exprimé leur incapacité à participer financièrement (en investissement) à la mise en œuvre de ces travaux.

A l'inverse, la Ville de Giberville, en pleine croissance démographique, peut envisager l'ajout de ce gymnase au sein de son patrimoine, et pourra engager les travaux considérés par elle-même.

Considérant ces faits, les trois communes sont toutes d'accord pour que la commune de Giberville puisse reprendre la gestion et l'entretien du gymnase Pierre Cousin dès le 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, il a été proposé la dissolution du SIVU, qui fut approuvée par le Comité Syndical le 8 octobre dernier.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient désormais aux communes membres du SIVU de délibérer, dans un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du SIVU, afin d'avaliser ou non cette dissolution.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;
APPROUVE la dissolution du SIVU du gymnase Pierre Cousin à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de dissolution annexée à la présente délibération ;
APPROUVE l'entrée à l'inventaire de la Ville du gymnase Pierre Cousin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECŒUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024